

ATELIERS DE PRÉPARATION

À LA RETRAITE POUR PERSONNES

MIGRANTES - 2017

MERCREDIS 25 OCTOBRE ET 8 NOVEMBRE, 18H-20H15  
ACCUEIL DÈS 17H30

CASINO DE MONTBENON, SALLE DES FÊTES,  
ALLÉE E. ANSERMET 3, LAUSANNE

QUE DÉCIDEZ-VOUS POUR VOTRE RETRAITE?



Le Bureau lausannois pour les immigrés - BLI a le plaisir de vous inviter à deux soirées d'information sur divers aspects de la retraite.

Comment fonctionne le système des retraites?

Quand pouvez-vous prendre votre retraite en Suisse et dans votre pays d'origine?

Que se passe-t-il avec votre deuxième pilier si vous décidez de rentrer?

Retirer le capital ou pas?

Et plein d'autres thèmes à traiter ensemble et avec nos experts!

**MERCREDI 25 OCTOBRE, 18H - 20H15**

## INTRODUCTION AU SYSTÈME DES RETRAITES

17H30 ACCUEIL

18H

Ouverture et mot de bienvenue,  
*David Payot, conseiller municipal*

18H15 LES PREMIER ET DEUXIÈME PILIERS

Quelles sont les dispositions légales en matière d'AVS? Est-il possible de prendre une retraite anticipée, à quel prix? Comment se constitue mon avoir de deuxième pilier? A quelles prestations ai-je droit?

*Katja Haunreiter, avocate et professeure, HES-EESP*

19H45 LA RETRAITE, UNE VRAIE OPPORTUNITÉ

Comment concevoir la retraite comme le début d'une nouvelle vie?

*Karine Tassin, Pro Senectute*

20H15 APÉRITIF ET VISITE DES STANDS

**MERCREDI 8 NOVEMBRE, 18H - 20H15**

## ASPECTS ADMINISTRATIFS ET ÉCONOMIQUES DE LA RETRAITE

17H30 ACCUEIL

18H EN CAS DE DÉPART À L'ÉTRANGER:

QUELLES PRESTATIONS AVS?

Aperçu des missions de la Caisse Suisse de compensation

*Elias Aziz et Giuseppe Giuffrida, spécialistes en Relations internationales, Centrale de compensation, Département fédéral des finances DFF*

18H30 LES QUESTIONS FISCALES

Dois-je déclarer ma rente étrangère au fisc suisse? Que se passe-t-il du point de vue fiscal une fois à la retraite?

*Sylviane Bauknecht, AVIVO*

19H ATELIERS EN FONCTION DU PAYS D'ORIGINE (SELON LES POSSIBILITÉS): LES EFFETS DES ACCORDS BILATÉRAUX

Quels sont mes droits si j'ai travaillé dans mon pays d'origine ou ailleurs? Quelles sont les démarches à entreprendre? Que se passe-t-il avec mon AVS et mon deuxième pilier si je décide de rentrer dans mon pays d'origine?

20H15 APÉRITIF ET VISITE DES STANDS

INSCRIPTION GRATUITE,  
MAIS OBLIGATOIRE,  
JUSQU'AU LUNDI 05.10.2017

Merci de préciser votre prénom, nom, coordonnées et nationalité (important pour l'organisation des ateliers en fonction du pays d'origine!)

Les conjoints ou partenaires sont également encouragés à prendre part aux ateliers.

INSCRIPTIONS

Online: [www.lausanne.ch/bli](http://www.lausanne.ch/bli)

Par mail: [bli@lausanne.ch](mailto:bli@lausanne.ch)

Par téléphone: 021 315 72 45

INFOS PRATIQUES

À pied: à 10 minutes de Saint-François

Bus: 3, 6, 21 arrêt Cécil;

12, 16 arrêt Montbenon

Métro: M1 arrêt Vigie;

M2, LEB: arrêt Lausanne-Flon

Parking de Montbenon à 50 m.  
(sortie supérieure)



BUREAU LAUSANNOIS POUR LES IMMIGRÉS  
PL.DE LA RIPONNE 10 - CP 5032  
CH-1002 LAUSANNE - T +41 (0)21 315 72 45  
BLI@LAUSANNE.CH - WWW.LAUSANNE.CH/BLI